

<p>CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME E-COMMERCE DE PUISSANCE PNEU</p> <p><i>Conditions applicables aux Clients inscrits à compter du 1^{er} janvier 2021</i></p>

1. Préambule	2
2. Définitions	2
3. Objet du Contrat	3
4. Date d'effet et durée du contrat	3
5. Documents contractuels	3
6. Fourniture des Services	3
6.1. Création d'un compte	3
6.2. Connexions	3
6.3. Suspension des Services	3
6.4. Évolution des Services	4
6.5. Disponibilités des présentes	4
7. Gestion des Commandes	4
7.1. Processus de Commande	4
7.2. Délais de livraison	5
7.3. Livraison non conforme	5
7.4. Disponibilité des Pneumatiques et Équipements	5
7.5. Livraison	5
7.6. Transfert des risques	6
7.7. Garanties	6
8. Données à caractère personnel	6
9. Propriété intellectuelle	6
10. Conditions financières	6
10.1. Prix	6
10.2. Modalités de règlement	7
10.3. Retard ou Défaut	7
11. Responsabilité	7
12. Résiliation	7
12.1. Principe	7
12.2. Résiliation pour faute	8
12.3. Résiliation pour convenance	8
12.4. Résiliation à l'initiative de PUISSANCE PNEU.	8
12.5. Conséquences de la résiliation	8
13. Divers	8
13.1. Force majeure	8
13.2. Cession	8
13.3. Sous traitance	8
13.4. Intégralité du Contrat	8
13.5. Contrat applicable	9
13.6. Non renonciation	9
13.7. Convention de preuve	9
13.8. Stipulations	9
13.9. Titres des articles du Contrat	9
13.10. Indépendance des Parties	9
13.11. Clause de territorialité et attribution de compétence	9

1. PREAMBULE

Il est préalablement rappelé ce qui suit :

La société Puissance Pneu gère une Plateforme permettant, sur internet, à des détaillants revendeurs (Les «Clients») remplissant les conditions préalables, d'avoir accès en ligne aux offres de plusieurs fournisseurs (Les «Fournisseurs») de pneumatiques et d'équipements (Les «Articles»). La Plateforme, gérée par PUISSANCE PNEU SAS, compare les Articles des Fournisseurs et permet l'achat par les Clients des dits Articles. PUISSANCE PNEU SAS présente en ligne les Articles des Fournisseurs par différents moyens, en particulier par la mise en ligne des bases de données relatives aux stocks des Fournisseurs, mais aussi, s'il y a lieu, par l'intégration des appels d'offres, ou au moyen d'e-mails publicitaires adressés aux «Clients ».

Afin de pouvoir utiliser la Plateforme, les Parties entendent conclure le présent Contrat.

En foi de quoi il a été convenu ce qui suit.

2. DEFINITIONS

Pour l'exécution et l'interprétation du présent Contrat, les mots suivants, dont la première lettre est en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans le Contrat, ont la signification qui leur est donnée ci-après :

Articles

Désignent les Pneumatiques et Equipements pouvant faire l'objet d'une Commande par les Clients sur la Plateforme.

Client

Désigne toute personne professionnelle ayant créé un Compte en vue de conclure des Commandes sur la Plateforme.

Commande

Désigne l'opération d'acquisition de Pneumatiques ou d'Équipements par le Client une fois les conditions de paiement validées par PUISSANCE PNEU.

Compte

Désigne la création d'un espace dédié à un Client, lui permettant de procéder à des Commandes et consulter ses Commandes antérieures, ses bons de livraisons, ses factures ainsi que les coordonnées financières et autorisations à cet effet qui y sont associées.

Contrat

Désigne les présentes conditions générales de ventes et d'utilisation de la Plateforme ainsi que l'ensemble de ses annexes et avenant le cas échéant.

Partie(s)

Désigne(nt) individuellement PUISSANCE PNEU ou le Client et collectivement les deux.

Plateforme

Désigne l'architecture matérielle et logicielle accessible sur Internet sur laquelle des Pneumatiques ou des Équipements peuvent être commandés.

Pneumatiques

Désigne tout pneu, neuf ou rechapé, quelles que soient ses caractéristiques, pouvant être acquis sur la base d'une Commande effectuée sur la Plateforme.

Équipement

Désigne tout accessoires inhérents aux Pneumatiques et plus généralement à l'automobile, aux véhicules terrestres à moteur et à tout autre moyen de locomotion, quelles que soient ses caractéristiques, pouvant être acquis sur la base d'une Commande effectuée sur la Plateforme.

Services

Désignent les fonctionnalités offertes par le Plateforme en vue de procéder à des Commandes de Pneumatiques ou d'Équipements.

3. OBJET DU CONTRAT

Le Contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles PUISSANCE PNEU permet à ses Clients de procéder à des Commandes sur la Plateforme, dans les termes et conditions définis ci-après.

4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le Contrat prend effet à compter de la création du Compte par le Client.

5. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents régissant le Contrat sont les suivants par ordre de priorité décroissante :

- le Contrat,
- le cas échéant toute annexe

En cas de contradiction entre les documents ci-dessus, les documents de rang supérieur prévaudront.

En cas de contradiction entre deux documents de même rang, le dernier document en date prévaudra sur les autres documents de même rang.

En cas de contradiction entre un document et ses annexes, le document principal prévaudra.

Toutes les modifications apportées, en cours de Contrat, aux documents cités ci-dessus donneront lieu à un avenant au Contrat.

6. FOURNITURE DES SERVICES

6.1. CRÉATION D'UN COMPTE

L'inscription s'effectue gratuitement suivant la création d'un Compte. A cet effet, le Client est informé que des données à caractère personnel devront être saisies, certaines étant obligatoires d'autres facultatives.

Aux fins de son inscription, le Client s'engage à fournir des informations exactes et une adresse électronique à laquelle toute information pourra lui être adressée par PUISSANCE PNEU.

Une fois l'inscription terminée et les informations saisies vérifiées et validées par le Client, ce dernier recevra dans les plus brefs délais une confirmation d'inscription à l'adresse électronique qu'il aura préalablement saisie lors de son inscription.

La Création d'un Compte implique la possibilité pour PUISSANCE PNEU d'adresser une lettre d'information à ses Clients s'agissant de leur présenter toute opération promotionnelle ou nouveaux Services accessibles sur la Plateforme. Le Client pourra à tout moment se désinscrire en cliquant sur le lien figurant à cet effet dans le courrier électronique d'envoi de cette lettre d'information.

6.2. CONNEXIONS

Dans le cadre des présentes, le Client bénéficiera d'un accès personnel à la Plateforme moyennant la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe qu'il aura définis lors de la création de son Compte.

Cet identifiant et ce mot de passe sont personnels et confidentiels, toute utilisation de ces derniers étant faite sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte, le Client pourra contacter PUISSANCE PNEU SAS via la rubrique « Mot de passe perdu » afin de pouvoir se reconnecter à son Compte suivant la procédure de vérification de l'identité du Client applicable.

Le Client reconnaît par ailleurs qu'afin d'optimiser sa connexion à la Plateforme, PUISSANCE PNEU ou ses sous-traitants concourant à la fourniture des Services pourront mettre en œuvre des programmes de types cookies.

6.3. SUSPENSION DES SERVICES

Le Client reconnaît que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'internet, ainsi que l'afflux de connexions par les Clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et d'échanges d'information.

En aucun cas, la responsabilité de PUISSANCE PNEU ne pourra être recherchée si la Plateforme devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle, telles que notamment, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grève dudit réseau, défaillance ou grève des opérateurs publics ou privés dont dépend la société PUISSANCE PNEU pour assurer la connexion au réseau, guerres, émeutes, tempêtes, tremblements de terre, redressement ou liquidations judiciaire de l'un de ses sous-traitants etc.

PUISSANCE PNEU pourra également interrompre la mise en ligne de la Plateforme à des fins de maintenance de la Plateforme.

6.4. ÉVOLUTION DES SERVICES

PUISSANCE PNEU se réserve le droit de faire évoluer les Services proposés sur sa Plateforme.

Dans l'hypothèse ou de nouvelles conditions générales de vente interviendraient où évolueraient, les nouvelles conditions ne seront applicables que pour les Clients ayant procédé à une Commande à leur date d'entrée en vigueur.

6.5. DISPONIBILITÉS DES PRÉSENTES

Les présentes conditions d'utilisation sont en permanence accessibles sur la Plateforme.

Leur acceptation est nécessaire aux fins de confirmer la création d'un Compte et accéder aux Services offerts par la Plateforme.

7. GESTION DES COMMANDES

Une Commande n'est possible que si le Client a préalablement créé un Compte.

7.1. PROCESSUS DE COMMANDE

Le processus de Commandes se décline en deux étapes :

- La pré Commande
- La Commande

La Commandes peut également être réalisée par téléphone, mandat étant donné à cette fin par le Client à PUISSANCE PNEU.

7.1.1. PRÉ COMMANDE

Pour toute Commande, le Client navigue au travers des différents rubriques et interfaces de la Plateforme pour rechercher les Pneumatiques et Équipements qu'il désire puis sélectionne ceux qu'il souhaite Commander et leur quantité.

Ces différentes sélections sont enregistrées dans son panier.

Une fois l'ensemble du choix de Pneumatiques et Équipements finalisé et suivant le menu de la Plateforme proposé, le Client est invité à confirmer sa pré-Commande et/ou son lieu de livraison qui peut être distinct de lieu de livraison principal, renseigné lors de la création du compte, ainsi que les modalités de paiement de celle-ci.

Une Commande ne peut faire l'objet de deux modes de paiement distinct (article .10.2 Modalités de règlement)

Une fois la pré-Commande validée, PUISSANCE PNEU adresse par courrier électronique au Client une confirmation de pré-Commande rappelant l'ensemble des Pneumatiques et Équipements commandés, leurs prix ainsi que les coûts associés au titre de la livraison (s'il y a lieu) et s'assure d'une part auprès des Fournisseurs que les Pneumatiques et Équipements commandés sont toujours disponibles et d'autre part, des conditions de paiements du Client.

7.1.2. COMMANDE

A validation de l'ensemble des éléments liés à la pré-Commande, celle-ci est définitivement validées et le prélèvement de son montant opéré, le Client recevant une confirmation par courrier électronique de sa Commande.

7.1.3.

COMMANDE PAR TELEPHONE

La Commande pourra également être passée par PUISSANCE PNEU agissant en qualité de mandataire du Client qui lui aura au préalable, par tous moyens, indiqué le descriptif de sa commande.

7.1.4.

ENVOI DE LA FACTURE

De convention expresse, le Client reconnaît qu'il pourra uniquement consulter sa facture dématérialisée en ligne sur la Plateforme. PUISSANCE PNEU recommande au Client de l'exporter et de s'assurer de la sauvegarde et l'archivage de cette facture et le cas échéant son impression à cette fin, PUISSANCE PNEU n'assurant nullement une politique de sauvegarde au bénéfice du Client à cette fin.

7.2. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison courent à compter de la validation de la Commande.

PUISSANCE PNEU a choisi des fournisseurs et transporteurs ayant fait preuve de leur professionnalisme dans le cadre de l'exécution de leurs prestations. Néanmoins et compte tenu d'aléas pouvant survenir dans le cadre des transports, les délais de livraison tels qu'affichés sur la Plateforme sont prévisionnels. Leur dépassement ne donne pas lieu à annulation de la Commande.

7.3. LIVRAISON NON CONFORME

Avant toute réclamation, il est conseillé au Client de procéder aux vérifications suivantes :

- Vérifier l'enregistrement de la Commande sur le site, dans la rubrique « Mes commandes ».
- Vérifier d'avoir reçu la confirmation de la Commande.

Il appartient au Client de s'assurer à réception des Pneumatiques et des Équipements, de leur conformité à la Commande, notamment le nombre de pneus, leur état, la référence du pneu ...

Toute non-conformité doit être signalée immédiatement au prestataire chargé de la livraison. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être effectuée.

En cas de perte, substitution ou avarie, liée au transport, le Client doit en informer le transporteur dans le délai légal de trois jours en application de conformément aux dispositions de l'article L 133-3 du code de commerce.

Une copie de la lettre adressée au transporteur devra être adressée à PUISSANCE PNEU ainsi que les réserves mentionnées sur le bon de livraison du transporteur.

Toute contestation liée à la Commande tels que notamment défaut, erreur ou quantité non conforme à la Commande doit être adressée par écrit sous un délai de trois jours à réception des Pneumatiques et Équipements à l'adresse suivante contact@puissancepneu.fr.

Puissance Pneu se réserve le droit de facturer au Client 10% du montant de la commande avec un minimum de 10 € par pneu livré ou 15 € par colis d'équipement livré en cas de refus de livraison non motivé par le Client.

7.4. DISPONIBILITÉ DES PNEUMATIQUES ET ÉQUIPEMENTS

Les différents Pneumatiques et Équipements offerts à la vente représentent des stocks de différents fournisseurs ou grossistes référencés par PUISSANCE PNEU.

Le Client est informé de ce que le taux de rafraîchissement de ces stocks compte tenu de multiples commandes pouvant survenir en même temps varie entre 5 et 10 mn et exceptionnellement un (1) jour.

Dans ces conditions, le Client est informé de ce que la validation définitive de sa Commande pourrait ne pas être immédiate suivant les Pneumatiques choisi au titre d'un stock mais être confirmée sous un délai maximum d'un (1) jour ouvré.

7.5. LIVRAISON

Les Commandes ne peuvent faire l'objet de livraison qu'en France métropolitaine.

7.6. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques au Client s'opère lors de la mise à disposition, au transporteur, des Pneumatiques et Équipements.

7.7. GARANTIES

Les Pneumatiques et Équipements offerts à la vente sont conformes aux normes et à leurs spécifications. Le Client est cependant informé de ce que le dessin des sculptures des Pneumatiques pourrait varier, le visuel de ces derniers n'étant pas contractuels.

8. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le responsable du traitement est la société PUISSANCE PNEU sise sis 9 rue Curie 69006 Lyon. Les données recueillies par le responsable du traitement concernent les coordonnées complètes du Client. Les finalités du traitement sont la gestion des commandes et la personnalisation des services. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat et le respect d'obligations légales et réglementaires. Le refus de consentir au traitement des données personnelles empêcherait l'exécution du contrat. Par la présente, le Client est avisé du traitement de ses données ainsi que des raisons pour lesquelles toutes opérations effectuées sur ces dernières sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et la proposition de services associés. Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de la société ainsi qu'à des sous-traitants dès lors que le contrat signé entre les sous-traitants et le responsable du traitement fait mention des obligations incombant aux sous-traitants en matière de protection de la sécurité et de la confidentialité des données (article 28 du Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679) et précise notamment les objectifs de sécurité devant être atteints. Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par PUISSANCE PNEU. Les prestataires intervenant pour le compte de PUISSANCE PNEU peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison des prestations effectuées. Dans ce cas, PUISSANCE PNEU s'engage à assurer un niveau de protection adéquat des données. Ces prestataires pourront être amenés à contacter directement le Client à partir des coordonnées qu'il a communiqué. PUISSANCE PNEU exige de manière stricte de ses prestataires de services qu'ils utilisent les données personnelles des Clients uniquement pour gérer les services qu'il leur demande de fournir. PUISSANCE PNEU demande également à ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant PUISSANCE PNEU par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@puissancepneu.fr. Le responsable du traitement garantit au Client que sa demande sera traitée dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par le responsable du traitement. Dans ce cadre, le responsable du traitement lui fournira des informations sur les mesures prises. Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

PUISSANCE PNEU déclare détenir sur la Plateforme les droits de propriété intellectuelle l'autorisant à conclure le Contrat. Les visuels, noms et marque des Pneumatiques et Equipements sont la propriété de PUISSANCE PNEU, des fournisseurs ou manufacturiers des Pneumatiques et Equipements.

En aucun cas leurs reproductions par le Client ne sont autorisées.

10. CONDITIONS FINANCIERES

10.1. PRIX

Les prix sont mentionnés HT et incluent l'écotaxe. Ils sont Franco de Port à partir de deux (2) Pneumatiques par Fournisseur en ce qui concerne ce type de marchandise (hors Pneumatiques PL). En cas de Commande à l'unité, les frais de service seront facturés en sus.

10.2. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les paiements opérés en ligne sont sécurisée par l'intermédiaire de la solution 3D SECUR et utilise le système de cryptage le plus fiable sur internet, le SSL : Secure Socket Layers.

Les sommes dues au titre de toute Commande seront réglées :

- soit directement par carte bancaire suivant les coordonnées fournies lors de la Commande
- soit par prélèvement automatique

Dans cette dernière hypothèse et pour bénéficier d'un tel processus de règlement, le Client devra initialement formuler une telle demande lors de la création de son Compte. Cependant, la mise en œuvre de ce processus n'empêche nullement le Client de procéder à ses Commandes par carte bancaire à tout moment.

Le Client est informé que le délai de présentation interbancaire d'un prélèvement SEPA interentreprises est au maximum de 14 jours calendaires.

PUISSANCE PNEU, après analyse, attribuera au Client un plafond d'encours glissant par mois et des conditions de paiement.

Le Client reconnaît que l'envoi du mandat SEPA dûment complété par ses soins puis scanné, et adressé à PUISSANCE PNEU à l'adresse électronique indiquée lors du choix de ce mode de paiement, sera opposable entre les Parties pour permettre la mise en œuvre des autorisations de prélèvements, sans qu'il soit nécessaire de confirmer une telle autorisation sur support papier.

PUISSANCE PNEU s'engage à traiter les demandes Clients en priorité, mais celui est informé de ce que, compte tenu des délais de vérification nécessaire à la mise en œuvre d'un tel procédé de paiement, ce dernier pourrait prendre quelques jours. Une telle demande n'empêche pas le Client de valider la création de son Compte et d'opérer des Commandes par carte bancaire.

10.3. RETARD OU DÉFAUT

En cas de retard de paiement d'une seule facture à son échéance, quel qu'en soit le motif, PUISSANCE PNEU pourra suspendre immédiatement toutes commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le défaut de paiement à date d'échéance par « *le Client* » entrainera de plein droit la perception de pénalité de retard égale au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, et des frais réels de recouvrement exposés par la Société au-delà du montant de cette indemnité légale. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.»

11. RESPONSABILITE

Il est expressément convenu entre les Parties et accepté par le Client, que PUISSANCE PNEU n'est tenue, pour l'ensemble des Services et Commandes que d'une obligation de moyen, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

En aucun cas, PUISSANCE PNEU ne pourra être tenue pour responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage indirect tel que perte d'exploitation, perte de bénéfice ou d'image ou de toute autre perte financière résultant des services fournis par la Plateforme ainsi que toute perte ou détérioration d'informations pour lesquelles PUISSANCE PNEU ne peut être tenue pour responsable.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de PUISSANCE PNEU serait engagée, cette dernière sera limitée au remboursement des sommes versées en exécution d'une Commande.

12. RESILIATION

12.1. PRINCIPE

Toute résiliation doit être notifiée par courrier électronique aux adresses communiquées lors de l'inscription en ligne.

12.2. RÉSILIATION POUR FAUTE

Tout litige qui pourra naître à l'occasion du présent contrat, relatif notamment à sa validité, son interprétation, son exécution ou sa cessation devra être porté à la connaissance de l'autre Partie par courrier électronique mentionnant précisément les griefs en vue d'une conciliation et ce, avant toute action judiciaire. Les Parties bénéficieront d'un délai de 30 jours à compter de la réception du courrier susmentionné pour se concilier.

A défaut, les Parties pourront solliciter la résiliation du Contrat.

Les Parties conviennent que toutes les reconnaissances de responsabilités ou offres transactionnelles échangées entre elles durant la procédure de conciliation auront une valeur confidentielle et ne pourront être opposées à l'autre Partie en cas d'échec de la procédure amiable.

12.3. RÉSILIATION POUR CONVENANCE

Le Client peut résilier à tout moment et de plein droit son Compte sans qu'il ait à motiver ou justifier le bien fondé de sa décision par une simple notification à l'adresse : contact@puissancepneu.fr .

Dans l'hypothèse où des Commandes seraient en cours, la résiliation ne pourra être prise en compte qu'une fois les Commandes soldées.

12.4. RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE PUISSANCE PNEU.

PUISSANCE PNEU se réserve le droit de résilier les Services moyennant un préavis de deux (2) mois.

12.5. CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

La résiliation du Contrat vaut résiliation du Compte.

En cas de résiliation du Contrat, ce dernier survivra pour les besoins uniques des Commandes en cours.

13. DIVERS

13.1. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties aux présentes ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations qui seraient dues à la survenance d'un cas de force majeure, comme habituellement reconnu par la jurisprudence ou tels que raisonnablement non maitrisable par l'une des Parties, tels que, notamment sans que cette liste en soit exhaustive, les interdictions d'exporter résultant d'une décision gouvernementale, les mouvements sociaux sectoriels ou nationaux, les blocages des transports de toute nature, les pannes électrique et téléphonique, les redressements ou liquidations judiciaires de sous traitants.

La force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

13.2. CESSION

PUISSANCE PNEU reste libre de céder le Contrat à tout tiers de son choix.

13.3. SOUS TRAITANCE

PUISSANCE PNEU se réserve le droit de sous traiter l'exécution de ses Services.

13.4. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le Contrat, y inclus ses Annexes qui ont valeur contractuelle au même titre que le Contrat, contient l'intégralité des obligations des Parties.

Les dispositions du Contrat sont exclusives de toutes autres. Elles annulent et remplacent toutes propositions, accords ou protocoles et prévalent sur toutes autres communications entre les Parties, se rapportant à l'objet du Contrat, faites ou non pendant son exécution.

Aucune indication, aucun document, ne pourra engendrer des obligations non comprises dans le Contrat, s'ils n'ont fait l'objet d'un avenant signé par les Parties.

Les Annexes et Avenants ultérieurs éventuels font partie intégrante du Contrat et sont soumis à l'ensemble des dispositions qui le régissent.

13.5. CONTRAT APPLICABLE

Le présent Contrat applicable au Client est celui accessible à la rubrique: « Conditions générales de ventes» sur la Plateforme à la date d'inscription. Dans l'hypothèse ou de nouvelles conditions contractuelles interviendraient où évolueraient, les nouvelles conditions d'utilisation ne seront applicables que pour les Clients inscrits à leur date d'entrée en vigueur ou ayant souscrits de nouveaux Services régis par d'autres conditions contractuelles.

13.6. NON RENONCIATION

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite clause dont l'inapplication a été tolérée.

13.7. CONVENTION DE PREUVE

Les Parties déclarent qu'elles pourront procéder à l'échange des informations nécessaires à l'exécution des prestations qui font l'objet du Contrat par courrier électronique aux adresses préalablement renseignées lors de la création du Compte.

Les Parties déclarent expressément que les courriers électroniques auront entre elles la valeur d'une preuve écrite et renoncent à exiger toute confirmation par lettre.

Les Parties reconnaissent expressément que les informations transmises entre elles feront foi jusqu'à preuve contraire.

13.8. STIPULATIONS

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une Loi, d'un Règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle(s) sera (ont) réputée(s) non écrite(s) ; les autres stipulations garderont toute leur force et portée.

13.9. TITRES DES ARTICLES DU CONTRAT

Les titres des articles du Contrat sont insérés dans le seul but d'en faciliter la référence et ne peuvent être utilisés pour donner une interprétation à ces articles ou en affecter la signification. Aussi, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses constituant le Contrat, les titres seront déclarés comme inexistantes.

13.10. INDÉPENDANCE DES PARTIES

Aucune stipulation du Contrat ne pourra être interprétée comme créant une quelconque filiale ou entreprise commune ou société créée de fait entre les Parties.

13.11. CLAUSE DE TERRITORIALITÉ ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est régi par le droit français.

Toutes difficultés relatives à l'application ou à l'interprétation des documents contractuels liant les Parties, seront soumises, à défaut d'accord amiable en cas de conciliation, aux tribunaux compétents de LYON auxquels les Parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette clause d'élection de compétence, par accord exprès des Parties, s'applique même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en cause ou en garantie.

Je reconnais en cochant la présente case, remplir l'ensemble des conditions nécessaires pour m'engager au titre des présentes, avoir pris pleinement connaissance des termes et conditions du présent Contrat me liant à la société PUISSANCE PNEU et les accepter sans réserve.